

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales de Cognin les Gorges

Mai 2016
N°48

Editorial

Mais où est passé le printemps ?

Après avoir longuement cherché l'hiver et attendu la sacro sainte neige pour nos sommets, nous voici maintenant à la recherche du printemps !

Notre dicton «Noël au balcon, Pâques au tison» a pris cette année tout son sens ! Les cloches ne nous ont pas apporté le soleil de Rome avec les friandises tant attendues des enfants. Les ponts du mois de mai sont timidement arrivés avec un espoir que le printemps soit enfin là. Chose faite avec celui de l'Ascension et du 8 mai. Mais ce printemps joueur a repris sa route pour une destination inconnue ! Alors où est il ?

Les jardins, les balcons et les arbres fruitiers ne l'attendent pas, ils ont décidé de fleurir tout de même, les barbecues sont lancés dès les premiers rayons de soleil, et les jours rallongent ! Enfin une lueur d'espoir sur ce printemps qui joue à cache-cache.

Il arrivera, c'est sûr ! Car même si l'économie et l'enthousiasme général de notre pays semblent eux aussi bien maussades, le printemps se fait attendre pourtant, il est bel et bien là. Ne le cherchons plus, savourons le !

«Vienne le printemps et ses longues journées molles, chargées de pluie, chargées de silence. Sur les branches encore nues et sur la terre brune, tout se prépare à surgir, précédé, annoncé par l'aubépine dans les ronces et par l'alouette dans le ciel. Au fond de nous, un être primitif connaît le cycle de la nature et se réjouit avec confiance d'une suite de jours qui vont verdir. Nous respirons, dans l'averse qui vient de passer, une force prête à se développer, une vigoureuse espérance, un long espace de plaisir. »
(BARRES, Colline inspirée, 1913, p. 244.)

« Il y a des pluies de printemps délicieuses où le ciel a l'air de pleurer de joie » (Paul

Jean TOULET, Les Trois Impostures)

Isabelle CLEMENT, Conseillère municipale



Sommaire

En direct des conseils.....2	Journée donneur de sang12
En parcourant les rues	SICTOM ,RAM13
Démolition mur, chantier Aplomb	Centre loisirs14
Aménagement du village7	Initiative15
Vie du village	Etat civil16
foyer rural 10	Recette,Bloc note
boule, 70 ans mariage	
8 mai, club des gorges	
job dating11	

Retrouvez votre commune sur internet:

<http://www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org>

En direct des conseils.....

COMPTE RENDU du

CONSEIL MUNICIPAL du 09 Mars 2016

I/ FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconduit à l'unanimité les différents taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, à compter de 2016 :

taxe d'habitation : 11,63 %,

taxe foncière (bâti) : 20,15 %,

taxe foncière (non bâti) : 53,25 %.

II/ SUBVENTION 2016 AU CCAS

Mme Simoens Valérie, Adjointe déléguée au CCAS explique à l'assemblée que l'augmentation significative des demandes de participation du CCAS aux dépenses des familles liées aux repas de la cantine nécessite une augmentation de la subvention communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote une subvention de 2500,00 € au CCAS de Cognin-les-Gorges pour l'exercice 2016.

III/ PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif et les résultats de l'exercice 2015 qui sont en conformité avec le compte de gestion du percepteur de Vinay

Résultat à la clôture de l'exercice 2014:

Investissement 28 667,95 €

Fonctionnement 196 464,60 €

Total 225 132,55 €

Part affectée à l'investissement, exercice 2015 :

Investissement

Fonctionnement 96 464,60 €

Total 96 464,60 €

Résultat de l'exercice 2015:

Investissement 36 866,84 €

Fonctionnement 121 383,12 €

Total 158 249,96 €

Résultat de clôture de 2015:

Investissement 65 534,79 €

Fonctionnement 221 383,12 €

Total 286 917,91

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les résultats et décide d'affecter 180 000€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement au Budget Primitif 2016.

L'excédent de fonctionnement de 41 383,12€ après affectation est reporté en fonctionnement, l'excédent de 65 534,79 € en investissement est reporté en investissement sur le Budget Primitif 2016.

IV/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

COMMUNE

Après avoir présenté au Conseil Municipal, le projet d'élaboration du Budget Primitif 2016 de la Commune, Monsieur le Maire demande aux membres présents de délibérer et de voter les orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2016, par chapitres en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

En direct des conseils.....

Section de Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011 charges générales 136 880.00 €	Chapitre 002 Résultat de fonctionnement 41 383.12€
Chapitre 012 charges personnel 118 580 .00€	Chapitre 013 Atténuation de charges 28 910.00 €
Chapitre 014 Atténuation de produits 200.00 €	Chapitre 70 Produits de services 8 000.00 €
Chapitre 042 Dotations amortissement 1 773.00 €	Chapitre 73 Impôts et taxes 209 950.00 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues 21 387.92 €	Chapitre 74 Dotations et participations 169 870.00 €
Chapitre 023 Virement section invest. 59 347.00 €	Chapitre 75Autres Produits de gestion 11.500.00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion 113 202.00 €	Chapitre 76 Produits financiers 2.50 €
Chapitre 66 Charges financières 15 750.00 €	Chapitre 77 Produits exceptionnels 104.30 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles 2 600.00 €	
TOTAL 469 719.92 €	TOTAL 469 719.92 €

Section d'Investissement

DEPENSES	RECETTES
Chapitre 16 Emprunts 44 700.00 €	Chapitre 001 65 534.79 €
Chapitre20 Immo. incorporelles 55 000.00 €	Chapitre 10 Dotations 5 712.00 €
Chapitre 21 Immo. corporelles 851 991.00 €	Chapitre 13 Subventions 297 685.65 €
Chapitre 020 Dépenses imprévues 8 861.44 €	Chapitre 28 Amortissements immo. 1 773.00 €
	Chapitre 021 Virt. fonctionnement 59 347.00 €
	Affectation du compte 1068 180 000.00 €
	Chapitre 16 Emprunt et caution 350 500.00 €
TOTAL 960 552.44 €	TOTAL 960 552.44 €

En direct des conseils.....

V/ TRANSFERT DE LA COMPETENCE «INFRASTRUCTURES DE CHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES » AU SEDI

Le SEDI souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire isérois,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 2.7 des statuts du SEDI, le transfert de la compétence «infrastructures de charge pour véhicules électriques» suppose les délibérations concordantes du Comité syndical et de l'organe délibérant membre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal:

- Approuve le transfert de la compétence «infrastructures de charge pour véhicules électriques» au SEDI pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- Adopte les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Bureau du SEDI en date du 07 décembre 2015,

VI/DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux de bornage seront effectués par le bureau de géomètres « Sintégra » dans le cadre d'une délimitation du domaine public en vue de procéder à des arrêtés d'alignement sur les parcelles de M. et Mme Wilhelm/Bonavia, Mme Reymond et de M.Noyelle.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 05 Avril 2016

I/ ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC ECLAIRAGE PUBLIC VILLAGE

Monsieur le Maire présente les offres reçues des entreprises lors du lancement du marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux

d'Eclairage Public dans le cadre de l'aménagement du centre bourg.

Ce marché est composé d'une partie chiffrage pour le marché de base en tranche ferme et d'une partie prestations supplémentaires éventuelles.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, après ouverture des plis et l'analyse des offres proposées, l'offre de l'entreprise Sobeca pour un montant de 38 995,00€ HT pour la solution de base était la plus intéressante et a été retenue.

Il demande au Conseil Municipal de donner son avis sur ce choix.

Les membres présents du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-approuve, à l'unanimité le choix de l'entreprise Sobeca pour l'attribution du marché de l'Eclairage Public du Centre Bourg dans le cadre de l'aménagement de village.

-charge le maire de signer l'acte d'engagement du marché avec l'entreprise Sobeca

II/ PARTICIPATION FINANCIERE A LA CONSTRUCTION DE LA CANTINE DE ROVON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le tableau de calcul de répartition des participations demandées aux communes du SSI pour le financement de la construction de la cantine de Rovon, reçu par mail le 09 mars 2016.

Un montant de 64 725,86€ est demandé aux communes suiveuses à 26 %, soit Saint Gervais et Cognin-les-Gorges, ce qui représente une échéance de 4 315€/an sur 15 ans.

Monsieur le Maire rappelle, pour comparaison, les projets scolaires précédemment effectués sur les communes de Cognin-les-Gorges et Saint Gervais, ainsi que leurs participations lissées sur 10 et 15 ans :

-Réhabilitation et extension de l'école maternelle et création d'une cantine à Saint Gervais : participation de 3 666€/an sur 15 ans (depuis 2013)

-Construction d'une cantine à Cognin-les-Gorges : 1 211€/an sur 15 ans (depuis 2006, l'échéance est sur 10 ans soit 1877€/an)

-Réhabilitation et extension de l'école de Cognin-les-Gorges : 2 912€/an sur 15 ans (depuis 2011)

En direct des conseils.....

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

-Juge le montant de la participation demandée pour la construction de la cantine de Rovon (4 315€) très élevé pour une cantine uniquement.

-Précise qu'il manque des éléments sur le coût des travaux.

-Constata une non cohérence avec les statuts du SSI et un mode de calcul de répartition différent de celui appliqué précédemment par les autres communes de Saint Gervais et Cognin-les-Gorges

-Demande qu'un courrier soit adressé à la commune de Rovon pour obtenir plus d'informations

III/ PROJET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SUD GRESIVAUDAN AVEC COMME FIL ROUGE « LA VELO ROUTE »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Département de l'Isère, dans le cadre du plan de relance volet n°2, a lancé un appel à projets structurants à destination des communes et de leurs groupements.

Les Communautés de Communes du Sud Grésivaudan ont proposé un projet de « développement touristique du Sud Grésivaudan avec comme fil rouge la vélo-route ».

L'objectif de ce projet est de consolider et qualifier l'offre en matière d'accueil et d'hébergement touristique.

Ce projet se décline en cinq actions :

Action n°1 : Création d'aires d'accueil et d'information sur les sites touristiques

Action n°2 : Mise en œuvre d'un réseau de villages étapes pour les cyclotouristes

Action n°3 : Création d'un réseau de bornes de recharges pour les vélos à assistance électrique avec parc sécurisé pour le stationnement des vélos

Action n°4 : Création de places d'hébergement en gîtes communaux adaptés

Action n°5 : Création à Saint Marcellin et Saint Antoine l'Abbaye de relais d'information et de services touristiques

Monsieur le Maire informe que lors de la présentation de ce projet à la conférence territoriale du Sud Grésivaudan le 16 février 2016, la Commune de

Cognin-les-Gorges a proposé un projet pouvant s'inscrire sur les trois actions suivantes :

Action n°2 : réseau de villages étapes

Action n°3 : réseau de bornes de recharges

Action n°4 : places d'hébergement en gîte communal adapté

Monsieur le Maire précise que 19 communes des 3 communautés de communes ont proposé des projets.

Afin de contextualiser cet appel à projet, il est demandé aux communes souhaitant participer au développement touristique du Sud Grésivaudan avec comme fil rouge la vélo-route, de signer une convention de partenariat entre les communautés de communes et les communes participantes.

Monsieur le Maire présente la convention au Conseil Municipal et après lecture et examen de celle-ci, demande aux membres présents de délibérer :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

-approuve le projet de partenariat entre les communautés de communes du Sud Grésivaudan et les communes participantes au projet de développement touristique du Sud Grésivaudan, avec comme « fil rouge » la vélo-route.

-autorise le Maire à signer la convention

-charge le Maire de faire aboutir ce projet en l'autorisant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

IV/ADMISSION EN NON VALEUR

Il est proposé au Conseil Municipal, à la demande du comptable public, l'admission en non valeur des titres émis dont le détail figure sur la liste 1943210232 des pièces irrécouvrables pour le motif suivant : poursuites sans effet.

Le montant total de cette admission en non valeur est de 334,84€ qui sera mandaté à l'article 6541 du budget de la commune.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide l'admission en non valeur des titres émis figurant sur la liste 1943210232 .

En direct des conseils.....

V/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN EN VUE DE LA CREATION D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VILLAGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que durant la période des travaux d'aménagement du village, la circulation et les stationnements vont être fortement perturbés. Afin de réduire ces nuisances, il propose de demander à Monsieur Vial Reymond de mettre à disposition sa parcelle cadastrée B403 qui est un espace proche de la zone des travaux pour permettre le stationnement de véhicules.

En dédommagement de cette mise à disposition, la commune s'engagera à verser une redevance d'occupation de cet espace de 125€ / mensuel.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention entre Monsieur Vial Reymond et la commune afin de définir les conditions de cette mise à disposition

Les membres présents approuvent à l'unanimité cette proposition et demandent au Maire de passer cette convention avec Monsieur Vial Reymond.

VI/ DEUXIEME PHASE DE CONSULTATION POUR LE CHOIX DU BUREAU D'ETUDES EN VUE DE L'ELABORATION DU PLU

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal le déroulement de la réunion qui a eu lieu le 30 mars 2016 pour l'ouverture des offres méthodologiques et financières envoyées par les deux bureaux d'études retenus pour la suite de la procédure de consultation en vue de la révision du POS valant transformation en PLU.

Il rappelle que lors de la première phase de consultation les 3 bureaux d'études qui avaient soumissionné avaient été retenus.

Il indique que l'un d'entre eux a dû renoncer à continuer la consultation.

La commission d'appel d'offres accompagnée du soutien technique du CAUE et de la DDT a donc reçu en entretien individuel 2 bureaux d'études.

Après examen des offres méthodologiques et financières présentées et après en avoir délibéré, la commission a souhaité demander aux deux cabinets d'études des informations complémentaires et procéder à une phase de négociation.

Des courriers à l'identique ont donc été envoyés aux deux bureaux d'études et la commission reste dans l'attente de leurs réponses avant de poursuivre la consultation.



En parcourant les rues.....

DEMOLITION DU MUR DU PARC ST JOSEPH:



Le 26 mars dernier, une équipe composée de membres du conseil municipal, de Grégory Reynaud, employé de la commune, et Jean-Marc Charles ont pris en charge la démolition du mur bordant le Parc St Joseph et la Rue de la Vieille Eglise.

L'équipe, efficace, est venue à bout du mur en une petite matinée.

Cette partielle démolition contribue à l'aménagement du haut du village et notamment à améliorer la visibilité lors de la sortie du futur parking Parc St Joseph.



CHANTIER DE FORMATION APLOMB

La commune a signé une convention avec l'association APLOMB qui a pour objet la formation à l'éco-construction et à la restauration du patrimoine. Cette association est basée localement : ses bureaux se trouvent à Saint Marcellin et ses ateliers à Cras. Cette structure est en recherche de site pour mettre en œuvre ses formations. La commune de Cognin les Gorges lui a proposé des travaux dans le cadre de la réhabilitation de l'enceinte du Parc Saint Joseph. La commune finance les matériaux, les repas des stagiaires et l'association utilise les chantiers proposés comme support de formation. Les stagiaires travaillent sur des chantiers pérennes, ils pourront revoir leurs premiers travaux et la commune peut ainsi réhabiliter et mettre en valeur son patrimoine.

Suite au démontage du mur, début avril et début mai, au cours de deux sessions de formations de 3 à 4 jours, les stagiaires ont coulé une arasée sur une partie du mur, ont repris les joints de ce même mur et ont posé des couvertines sur la partie basse du mur.



Remercions Daniel Gay, scieur sur notre commune, pour la mise à disposition gracieuse de son chariot élévateur qui a permis un démontage plus facile du portail, et Jean-Marc Charles pour le don des pierres qui a permis de réaliser la belle couvertine évoquée précédemment.

AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

Plus de doute, nous sommes entrés dans le vif du sujet.



Fin mars, les riverains concernés par les travaux avaient pu rencontrer les maîtres d'œuvre pour les travaux des réseaux humides et des réseaux secs, respectivement Alex Véhier du bureau d'étude Etudes Conseils Engineering de Saint Vérand, et Roland Schiavone pour le bureau Etudes et Mesures de Veurey Voroize. Cette réunion avait permis d'expliquer précisément le déroulement des travaux, les conditions de circulation et stationnement et la nature des travaux. Dans un très bon climat, chacun avait pu connaître quand il allait être concerné et

En parcourant les rues.....

comment, et les maîtres d'œuvre avaient pu lever bon nombre d'interrogations sur des problématiques personnelles. L'entreprise CARE TP de l'Albenc, représenté par son conducteur de travaux, Nicolas Favet et par son chef de chantier Antonio Campos avaient présenté les conditions de leur cohabitation pendant les 3 à 4 mois à venir.

Fin mars, l'entreprise CARE TP installait sa base de vie sur le terrain devant les Sorbiers et début avril, les premiers coups de pelle étaient données Côte de la Faure.



Mi avril, le passage délicat du croisement Rue de Mallevall, Rue de la Vieille Eglise, Côte de la Faure était passé : les réseaux se situent à ce passage à près de 3 mètres de profondeur. L'entreprise Chambard réalisait le revêtement de surface de l'ensemble de la Côte de la Faure. Voilà un secteur sur le quel on ne reviendrait plus. L'entreprise pouvait poursuivre la remontée des réseaux Rue de la Vieille Eglise, avec début mai le passage délicat sous le canal et arrivée sur la Place du Haut du Village.



L'entreprise est dans les temps. Elle doit reprendre la conduite d'eau potable jusqu'au réservoir, finir la Rue de la Charrière et procédera alors à la mise en route du réseau d'eau potable sur tout le secteur où les travaux ont déjà été effectués. Nous vous avertirons pour cette mise en route, car le service risque d'être fortement perturbé sur cette journée. Les réseaux d'eaux usées et eaux pluviales sont en service une fois la tranchée rebouchée.

En parcourant les rues.....



Début juin, l'entreprise CARE TP devrait pouvoir débiter le secteur de la Rue de Malleva. Pourront alors être lancés sur le secteur Rue de la Vieille Eglise, Place du Haut du Village les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, de téléphonie et d'éclairage par l'entreprise SOBECA. Pas de répit...

Nous pouvons remercier les entreprises et les riverains pour le très bon climat qui règne dans ce quartier malgré les fortes gênes occasionnées. Tout le monde sait y mettre de la bonne volonté : les entreprises apprécient le bon accueil qui leur est fait, et les habitants louent la disponibilité et l'engagement de l'entreprise et de ses personnels.

Nous continuons à afficher dans la rue et sur le site de la commune les arrêtés de circulation semaine par semaine.

Le Conseil Municipal validera le choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux d'aménagement des rues et places lundi 30 mai. Nous attendons toujours la dernière notification définitive de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Nous pensons l'avoir dans le courant du mois de juin.

Ces travaux ont bien démarré. Souhaitons qu'ils se poursuivent ainsi...



Vie du village...

FOYER RURAL

Le bal des jeunes sur le thème de la feria a eu lieu le 16 avril à la salle des fêtes. L'organisation et la gestion de la soirée ont été confiées aux jeunes du village. Après s'être occupés de l'organisation, de la communication nous les avons retrouvés aux entrées puis derrière la buvette, à la vaisselle, et enfin au ménage !!

On peut leur dire un grand bravo ! de nombreux jeunes étaient présents ce soir-là pour s'amuser avec à SUN MUSIC, dj neeko et djimmy. Tous ont passé une bonne soirée ! L'équipe du foyer félicite tous ces nouveaux membres qui se sont investis!



PROCHAINES MANIFESTATIONS

13 Juillet: Soirée Moules frites sous chapiteau (sur réservation, merci de bien respecter la date qui sera affichée sur les bulletins) Ceux-ci seront distribués dans les boîtes aux lettres prochainement.

15 Juillet(17H): Intervillage à St Pierre de Cherenne. Venez nombreux encourager l'équipe de Cognin !!

Du 5 au 7 aout : Vogue annuelle

- Vendredi soir: Concert (programmation en cours)
- Samedi : Concours de pétanque Challenge Vincent SIMOENS, Bal mousse sous chapiteau
- Dimanche: Baptême parapente, Pêche à la truite, Repas ravioles, Bal populaire et Feu d'artifice.

L'équipe du foyer rural travaille en ce moment sur le programme de la vogue, vous serez informés du programme détaillé ultérieurement.

N'hésitez pas à venir donner un coup de main à l'équipe du foyer pour toutes ces manifestations, surtout pour la vogue qui demande beaucoup de travail. Vous êtes les bienvenus !!

BOULE LYONNAISE CENTRE DE FORMATION BOULISTE DE VINAY

Elle l'a fait !!

Les 2 et 3 avril 2016, le championnat France Tir a eu lieu à Dardilly (69).

Pauline Simoens et le CFB de Vinay y ont participé, et comment !!

Le club a fait « carton plein » puisque Pauline a remporté son 3^{ème} titre de championne de France, le deuxième consécutif en tir de précision dans la catégorie F -18ans. Elle est ravie, bien sûr, et comprend que « le travail avec [mon] coach, Philippe Brosse, a payé : six mois d'entraînement pour garder le titre c'est dur mais ça vaut le coup ! ».

Elle vise bien sûr d'autres médailles, puisque les 21 et 22 Mai des championnats de France se dérouleront à Toulouse, dans une autre épreuve, ainsi que le dernier week-end d'Août.

Alors le travail se poursuit puisque rien n'est fini... et son objectif est, bien entendu, de remettre en jeu son titre et de le conserver l'année prochaine !!! Bon courage à toi Pauline !

70 ANS DE MARIAGE À COGNIN LES GORGES



Mercredi 27 avril 2016, Suzanne (90 ans) et Claude (92 ans) Polverini ont fêté leur 70^{ème} anniversaire de mariage, un joli bail.

A cette occasion, les membres de la Commission Communale d'Action Sociale de la commune de Cognin les Gorges a souhaité marquer cet événement en portant à Suzanne et Claude un gâteau, une bouteille et une coupe de fleurs. Les personnels de l'hôpital de Vinay, Nadia, Jacqueline, Géraldine qui accompagnent Suzanne et Claude au quotidien étaient aussi présentes pour arroser cet événement. Suzanne et Claude se sont fait le bisou de leur 70 ans de vie en commun. Bonne suite à eux dans cette belle aventure...



Vie du village...

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

Ce dimanche 8 mai, Monsieur le Maire, des membres du conseil municipal et quelques Cognards sont venus participer à cette commémoration en souvenir de nos soldats morts pour la France lors de la guerre de 39-45



CLUB DES GORGES DU NAN



C'est avec plaisir que le Club des Gorges a reçu le 13 Avril 2016, le maire, Patrice Ferrouillat ainsi que ses deux adjointes Sophie Borel, Valérie Simoens. Tout le monde a apprécié ce petit moment de convivialité ainsi que les pâtisseries offertes par le CCAS.

Le Club s'est retrouvé le 5 avril 2016 à Varacieux, au restaurant du village, pour un repas Cabri, à la demande de notre doyenne Evelyne : ce fut une très belle idée !

Le 15 juin 2016 : Le club organise un voyage 100% Romans avec, au programme, la visite d'une usine de chaussures, la visite du musée de la pogne, chez Pascalis.

Est prévue aussi la découverte d'un verger : Clos Fougères. Le repas est réservé dans une ferme auberge et le voyage s'effectue en voitures personnelles ! Alors à bon entendre...

Si vous êtes intéressés vous pouvez contacter :
Sylvette au 06/25/36/81/91 ou **Mireille** au 04/76/38/17/75

Un joyeux anniversaire à notre présidente, Lucette qui a fêté ses 85 ans !



JOB DATING

EMPLOI/ ALTERNANCE : OPERATION JOB DATING EN SUD GRESIVAUDAN
5ème EDITION

La Mission Locale Pays du Sud-Grésivaudan et l'agence Pôle emploi Saint-Marcellin s'associent afin de soutenir l'emploi des jeunes et des adultes et permettre aux entreprises du territoire de répondre à leurs besoins de recrutement.

Le 25 mai 2016 prochain de 9h30 à 15h30, une opération Job Dating se tiendra dans les locaux de la Mission Locale au 1er étage de la Maison de l'Economie, 7 rue du Colombier à Saint Marcellin.

DES OFFRES EN INTERIM, EN CDD ET CDI

Sanitaire et social :

10h/12h00 : Moniteur éducateur, Educateur, Aide médico-psychologique.
9h30/13h00 : Agent de Service Hospitalier, Aide soignant(e), Infirmier(e), Aide médico-psychologique.
9h30/15h00: Aide médico-psychologique., Agent de Service Hospitalier

Industrie :

9h30/15h00 : Agent de production agroalimentaire, Agent de production plastique, Opérateur,
9h30/12h00 : Conducteur de machine, Opérateur

Vente technique :

9h30/15h00 : Vendeur mécanicien d'engins de motoculture.

Bâtiment/ Espaces verts :

9h30/15h00 : Maçon, Charpentier, Agent des services techniques.

Vie du village...

DES OFFRES EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

9h30/15h00 : CAP ou Bac pro vente,
9h30/12h00 : Bac pro maintenance des véhicules automobiles,
9h30/15h00 : CAP fleuriste.

COMMENT PARTICIPER ? Venez rencontrer les employeurs, muni de votre CV, le 25 Mai à la Mission Locale sur les créneaux horaires indiqués

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :
Pour les jeunes de 16/25 ans

MISSION LOCALE PAYS DU SUD-GRESIVAUDAN,
réseau emploi des 16-25 ans
7 rue du Colombier BP 63
38162 Saint-Marcellin Cedex
04 76 38 83 42

JOURNEE MONDIALE DES DONNEURS DE SANG 2016

Chers Partenaires,

Cette année encore, l'Etablissement français du sang célèbrera le don du sang et ses donateurs lors de la Journée Mondiale des Donneurs de Sang.

Plus de 300 collectes événementielles auront lieu en France avec la présence de nombreux institutionnels et partenaires sur l'ensemble du territoire.

L'EFS de Grenoble a décidé de fêter la JMDS en programmant une collecte événementielle sur deux jours : **Mardi 14 Juin et Samedi 18 Juin 2016 - De 11h à 19h30 - Place Félix Poulat (Parvis de l'Eglise Saint Louis).**

Nous sollicitons donc votre aide et votre soutien pour une action d'information, de sensibilisation et de recrutement lors de cette manifestation, sous forme de street-marketing et d'aide à la gestion des flux (remplir le formulaire ci-après) :

M / Me

Adresse :

Tél :

E-mail (facultatif):

Participe à la collecte événementielle du

Mardi 14 Juin 2016, Place Félix Poulat de.....heures à.....heures.

Samedi 18 juin 2016, Place Félix Poulat de.....heures à.....heures.



Chaque année, votre aide précieuse tant en termes de logistique (accompagnement des donateurs entre les véhicules et le lieu de collation) que dans la sensibilisation du public, nous permet de mener à bien ce projet. Nous serions ravis de vous compter parmi l'équipe présente lors de ces journées et vous assurons de toute notre reconnaissance.

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir relayer cette information et de nous faire part du nom des participants selon le moyen que vous préférez : au 04 76 42 94 46 ou par mail retour de mail.

En vous remerciant chaleureusement du soutien que vous nous apportez tout au long de l'année dans notre mission de santé publique, nous vous prions de recevoir, Chers Partenaires, nos sincères salutations.

Christelle Barrero

Assistante de Communication

Etablissement français du sang

ETS Rhône-Alpes-Auvergne

Ligne directe : 04 76 42 94 61

Christelle.Barrero@efs.sante.fr

Pour les Demandeurs d'emploi

PÔLE EMPLOI agence de St Marcellin

4 rue Lafontaine

38160 Saint Marcellin

Contact direct par un mail à leur conseiller référent



Vie du village...

SICTOM INFORMATIONS

COMMUNIQUÉ



À PARTIR DU 1^{ER} JUIN LE TRI C'EST POUR **TOUS** LES EMBALLAGES PLASTIQUES

1^{ER} JUIN 2016

Pots de yaourt,
barquettes,
films,
sachets plastique,
blisters...



A partir du 1^{er} juin prochain, le tri des emballages plastiques devient plus simple.

Pots de yaourt, barquettes, films, sachets en plastique, blisters... seront à déposer dans le conteneur jaune avec les flaconnages plastiques.

Une simplification du geste de tri des emballages plastiques par les habitants pour améliorer et augmenter le recyclage des déchets ménagers.

Cette extension des consignes de tri des emballages plastiques initiée par Eco-Emballages¹¹¹ associe cinq collectivités :

- Grenoble-Alpes Métropole,
- la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan
- le SICTOM du Sud Grésivaudan,
- la Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais
- la Communauté de Communes du Trièves.

Cette nouvelle organisation est mise en œuvre par la société qui exploite l'usine de tri située dans le complexe de traitement des déchets Athanor, à La Tronche.

Elle concerne 572 000 habitants, soit 47 % de la population du département de l'Isère qui voit ainsi les consignes de tri des emballages plastiques harmonisées.

A partir du 15 mai, les habitants du Sud Grésivaudan recevront dans leurs boîtes à lettres un courrier accompagné d'un nouveau guide de tri. Ces nouvelles consignes de tri seront également affichées sur chaque conteneur plastiques et disponibles sur le site :

www.sictom-sud-gresivaudan.org

¹¹¹ A propos d'Eco-Emballages

Eco-Emballages assure le pilotage du dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers. Entreprise privée, agréée par l'Etat, Eco-Emballages agit de l'amont à l'aval pour l'éco-conception et l'augmentation du recyclage en mobilisant l'ensemble des acteurs : entreprises, collectivités, associations, filières de recyclage. Ce point vert visible sur les emballages indique que le fabricant du produit emballé participe financièrement au programme de recyclage d'Eco-Emballages. www.ecoemballages.fr



Sictom Sud Grésivaudan
150 route de la Croix de May
38160 Saint-Sauveur
Tél. : 04 76 38 66 03

RAM : Relais Assistants Maternels

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**CHAMBARAN
VINAY VERCORS**

Relais Assistants Maternels

Les animatrices du RAM vous accueillent au sein du relais :

- Un espace de rencontre, d'information, d'animation et de partage ;
- Un service destiné aux parents, futurs parents et professionnels de l'accueil individuel et collectif ;
- Un lieu pour favoriser l'éveil et le bien-être du jeune enfant.

Relais Assistants Maternels

grandir
partager
s'éveiller
créer
prendre son temps
chanter
jouer
découvrir
s'émerveiller

Contact
Pôle de services
3, avenue Brun-Faulquier - 38470 VINAY
04 76 38 94 74 / ram_3c2v@orange.fr

COMPTE - Agence com. 2016 | Photos : 320TV | Illustrations : Laura & Renée

Vie du village.....

Vous êtes parent
d'un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans,
le RAM est un espace d'**information** et d'**orientation**

- Les différents modes d'accueil (assistants maternels, multi-accueil, etc.)
- La période d'adaptation
- Le contrat de travail
- Les aides financières de la CAF

Vous êtes assistant maternel
ou **employé à domicile**,
le RAM est un espace d'**échanges**

- Matinées de rencontre entre enfants et professionnels
- Temps d'échanges entre professionnels
- Devenir assistant maternel
- Vos questions sur l'enfant et/ou la relation avec les parents
- Des informations sur le développement et l'éveil des jeunes enfants

L'ALBENC - BEAULIEU - CHANTEMSE - CHASSelay - COGNIN-LES-GORGES - CRAS - LA RIVIÈRE - MALLEVAL-EN-VERCORS - MONTAUD - MORETTE - NOTRE-DAME-DE-L'OSIER - POLIENAS - QUINCIEU - ROVON - SAINT-GERVAIS - SAINT-QUENTIN-SUR-ISÈRE - SERRE-NERPOL - VARACIEUX - VATILIEU - VINAY

INFOS ACCUEIL DE LOISIRS

TARIFS 2015-2016

	QF	Prix horaire	Prix du repas
Habitants de la 3C2V	0-200	0.25 €	1.50 €
	201-460	0.50 €	
	461-620	0.75 €	
	621-800	1 €	2.50 €
	801-1000	1.25 €	
	1001-1200	1.50 €	
	1201-1400	1.75 €	
	1401-1600	2 €	
>1600	2.25 €		
Hors 3C2V	0-620	2 €	2.50 €
	621-1200	2.50 €	3.50 €
	>1201	3 €	4.50 €

La facturation se fait selon le nombre d'heures de présence réelles arrondi à la demi-heure supérieure.

Tarif dégressif : moins 30% pour le 2^{ème} enfant 1 moins 50% à partir du 3^{ème} enfant. Ces tarifs dégressifs ne sont pas applicables sur les repas dans le cadre de l'Accueil de loisirs.

Pièces à fournir pour les inscriptions : le carnet de santé de votre enfant / votre quotient familial datant de moins de 2 mois / votre assurance responsabilité civile / la copie du livret de famille à jour.

Absences et annulations : uniquement sur présentation d'un certificat médical (attention, le montant des repas ne pourra être ni remboursé ni reporté).

Horaires : Durant les vacances scolaires, l'Accueil de loisirs est ouvert de 7h45 à 17h45. Les arrivées s'effectuent jusqu'à 9h30, les départs à partir de 16h30. Lors des jours de sortie, ces horaires peuvent varier et seront communiqués par l'équipe d'animation.

Si votre enfant est âgé de 5 ans au moment des inscriptions, le service se réserve le droit de l'affecter au groupe des 6/8 ans à la date de son anniversaire.

L'ALBENC - BEAULIEU - CHANTEMSE - CHASSelay - COGNIN-LES-GORGES - CRAS - LA RIVIÈRE - MALLEVAL-EN-VERCORS - MONTAUD - MORETTE - NOTRE-DAME-DE-L'OSIER - POLIENAS - QUINCIEU - ROVON - SAINT-GERVAIS - SAINT-QUENTIN-SUR-ISÈRE - SERRE-NERPOL - VARACIEUX - VATILIEU - VINAY

CONTACTS

les marbots 3-5 ans
Fanny Lefebvre
3, avenue Brun-Faulquier - 38470 Vinay - 07 80 48 91 07

les candelous 6-12 ans
Magali Dumas
3, avenue Brun-Faulquier - 38470 Vinay - 06 70 41 70 35

permanences administratives
MODIFICATION DES PERMANENCES
Sans rendez-vous au Pôle de services le mardi matin de 10h à 12h.
Sur rendez-vous sur les autres plages horaires du lundi au vendredi ainsi que pendant les vacances scolaires.
Coordination Enfance Jeunesse : 04 76 36 70 62

→ cdl@3c2v.fr
→ ccvinay.sud-gresivaudan.org

→ Première inscription, mode d'emploi...

Dossier d'inscription à demander par mail : cdl@3c2v.fr
Le dossier d'inscription et les documents à fournir sont à retourner à la 3C2V, 705 route de Grenoble - 38470 Vinay, ou par mail : cdl@3c2v.fr, 10 jours avant la fermeture des réservations sur le portail.
Vous ne pourrez réserver sur le Portail des familles qu'après validation de votre dossier par le Service Enfance Jeunesse.

<http://chambaran-vinay-vercors.portail-defi.net>



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**CHAMBARAN
VINAY VERCORS**



ACCUEIL DE LOISIRS

3-12 ans

EN VOYAGE!

JUILLET - AOÛT 2016

04 76 36 70 62

Vie du village...

[INITIATIVE] APPEL À IDÉES : «SI VOUS AVIEZ 30000 EUROS, QUE FERIEZ-VOUS POUR VOTRE TERRITOIRE ?»

Le Conseil Local de Développement du Royans Vercors, instance ouverte à toutes les personnes intéressées par les projets du territoire, propose un appel à idées pour les territoires Sud-Grésivaudan, Pays du Royans, Vercors Sud et Vercors 4 Montagnes.

Le [Conseil Local de Développement du Royans Vercors](#), dans son rôle d'animation de nos territoires et de remontée d'idées, lance un appel :



*Cette initiative vous est proposée par le Conseil Local de Développement, collectif ouvert à toute personne intéressée par les projets de son territoire.
Plus d'infos sur notre facebook : Conseil Local de Développement Royans Vercors Sud Grésivaudan*

De quoi s'agit-il ?

Les 30000 € ne sont pas à gagner, mais une façon de porter un message.

Toute idée est bienvenue, et l'appel à idées n'est pas uniquement à destination des futurs porteurs de projets. Ainsi par exemple, si une personne souhaite qu'il y ait des jeux pour enfants sur la place de son village, elle peut lancer l'idée, sans pour autant vouloir mettre en oeuvre ce projet elle-même. Les créateurs d'entreprises peuvent eux partager leurs idées, et s'ils ont besoin d'accompagnement dans la mise en oeuvre de leur projet le Conseil Local de Développement du Royans Vercors peut les orienter vers les techniciens compétents.

Toutes les idées sont bienvenues, que ce soit en terme d'investissements (constructions etc.), ou de fonctionnement (manifestations etc...).

NB: Ces cartes sont disponibles à l'accueil de votre Mairie

Citoyen, habitant, collectif, association, entrepreneur, savez-vous qu'il existe de l'accompagnement et des financements ?

Vous avez une idée, un projet pour votre territoire ?

Exprimez-vous !

Jusqu'au 27 mai 2016, j'ai une idée, j'expose un projet :

- Par mail sur

sivousaviez30000euros@gmail.com

- Par courrier à l'adresse ci-contre.

Une réunion publique d'information aura lieu courant Juin 2016.



*Plus d'infos sur
www.cld.sud-gresivaudan.org*

 *Conseil Local de Développement Royans Vercors Sud Grésivaudan*

**Conseil Local de Développement
Maison de l'économie
7 rue du Colombier
38160 ST MARCELLIN**

Vie du village...

ETAT CIVIL

Ils ont vu le jour...

URSO Josselin, né le 19 mars 2016, fils de Samuel et de Céline URSO, domiciliés impasse de Boutalavière



DURAND Antonin, né le 26 avril 2016 fils de Florent et de Vanessa DURAND, domiciliés route de Chagneux

Ils nous ont quittés...



Jean-Claude DOLIN, le 18 mars 2016, La Vorcière

Irène VEYRET, le 9 avril 2016, La Vorcière

RECETTE DE NOS REGIONS

REINE DES CHAMPS ET SAINT MARCELLIN

Ingrédients : (pour 6 personnes)

- 12 pommes de terre moyennes
- 4 fromages blancs
- 2 saint Marcellin affinés, hachés avec ciboulette, persil, sel et poivre
- 2 œufs

Cuire les pommes de terre à l'eau salée, les retirer à mi-cuisson, mettre à l'eau froide et éplucher. Pratiquer un trou à l'aide d'une petite cuillère pour les farcir.

Mélanger la farce dans une terrine, puis farcir les pommes de terre, les mettre dans un plat beurré dans un four à 180°.

Finir la cuisson en mettant si besoin le plat sous la voûte pour colorer le tout.

Servir avec une salade verte, cerneaux de noix, huile de noix, accompagné d'un vin blanc frais.

BLOC - NOTE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Mardi et Vendredi : 8H30 à 19H00
Jeudi : 8H30 à 17H30

Permanence des élus : le vendredi de 18H à 19H ou sur rendez vous

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8H45 à 11H
14H à 15H30
Samedi : 9H à 11H
(Fermée le mercredi)

L'agence postale sera fermée : du 25 juillet au 15 Août 2016

Tel : 04 76 38 31 00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE VINAY

Lundi, Mercredi et Jeudi : 13h30 à 18h00
Mardi et Vendredi : 09h00 à 12h00
13h30 à 18h00
Samedi : 09h00 à 18h00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Mardi : 15H30 à 19H et
Vendredi : 17H à 19H

CONTACT LOCATION SALLE DES FETES :

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

L'écho des Gorges
Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cognin-les-Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32
Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Directeur de Publication
Patrice FERROUILLAT

Rédacteur en Chef
Sophie BOREL

Illustration, photos
Isabelle CLEMENT, Michel Giuliani, Geoffrey GIRARD

Service Communication
Yolaine WINGERTER

Comité de Rédaction
Sophie BOREL, Christelle BROZEK, Carolle MORELL, Isabelle CLEMENT

Ont participé à ce numéro
Les associations de Cognin

Ne pas jeter sur la voie publique
Tirage à 270 exemplaires.